

Conseil Municipal du 06 Décembre 2022

Extrait du registre des délibérations

D 6-1/2022

Affaires sociales
et Santé

–

Convention de
partenariat
relative à la
promotion du don
de sang

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ;

Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRÉ, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET à partir de 19h58, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT.

Ont donné procuration :

Sébastien LEBLANC à Danielle SENECHAL

Carmen GONZALEZ RUIZ à Claude WASILKOWSKI

Louis CRUCHET à Jean-Pierre EURIN jusque 19h58

Déborah ANDRÉ à Cyprien RICHER

Secrétaire de séance : Joséphine FARINEAUX

Rapport de Madame Claude WASILKOWSKI:

Le don du sang est volontaire, anonyme et bénévole. Ce don correspond à une tradition républicaine enracinée dans l'histoire de notre pays.

Ce don ne peut être rémunéré et il n'est effectué qu'avec le consentement du donneur.

L'établissement Français du Sang a pour mission d'assurer l'autosuffisance en produits sanguins sur le territoire national.

Pour remplir cette mission, l'Etablissement Français du Sang Hauts-de-France-Normandie doit s'associer aux acteurs locaux, aussi bien associatifs qu'institutionnels, afin de trouver et fidéliser les donateurs de sang bénévoles.

Afin de participer à l'autosuffisance en produits sanguins, la Ville de Saint-André souhaite devenir commune partenaire du Don du Sang.

Dans cette optique, il est nécessaire de formaliser ce partenariat par lequel la ville s'engage à soutenir l'Etablissement Français des Hauts-de France-Normandie dans sa mission de collecte des dons de sang sur son territoire, en lien étroit avec l'Association « Don du Sang des 3 Villes, Marquette-Lez-Lille, Saint-André, Wambrechies » affiliée à la Fédération Française du Don de Sang Bénévole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de partenariat entre la Ville, l'Etablissement Français du Sang Hauts-de-France- Normandie et l'Association Don du Sang des 3 Villes Marquette-Lez-Lille, Saint-André, Wambrechies » ci annexée,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires en résultant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire,



Elisabeth MASSE